



# → GUIDE PRATIQUE **tri** DU **tri**

UN DOUTE ?

[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)

**0 800 508 892** (Numéro vert  
appel gratuit)

 Pays Voironnais - Officiel

CIITEO



**Pays Voironnais**  
Communauté du Pays Voironnais

Triez, recyclez, préservez!

**CHEZ VOUS,  
TOUS LES EMBALLAGES**

**ET PAPIERS SE TRIENT !**

**PAPIERS**

**EMBALLAGES**

**DÉPOSEZ  
VOS EMBALLAGES  
ET PAPIERS :**

- ▶ EN VRAC
- ▶ BIEN VIDÉS
- ▶ NON LAVÉS
- ▶ NON IMBRIQUÉS



**UN DOUTE ?**  
N°vert (gratuit)  
**0 800 508 892**

**DANS LE BAC JAUNE**

**ATTENTION !**

POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ ET PERMETTRE LEUR RECYCLAGE, LES EMBALLAGES EN VERRE DOIVENT TOUJOURS ÊTRE JETÉS DANS LES POINTS VERRE PRÉVUS À CET EFFET ET SURTOUT PAS DANS LES AUTRES POUBELLES !



# COMMENT TRIER ?

Une couleur pour chaque type de déchets

**BAC JAUNE** PAGE 04

→ **EMBALLAGES ET PAPIERS**



Tous les emballages en plastique

Tous les papiers d'imprimerie



Emballages et briques en carton



Emballages en métal, même les petits

**BAC MARRON** PAGE 08

→ **DÉCHETS ALIMENTAIRES COMPOSTABLES**



Les bacs de tri (jaune et marron) sont mis à disposition par le Pays Voironnais.

**POINTS « VERRE »**

PAGE 12  
→ **EMBALLAGES EN VERRE**



Pour des raisons de sécurité et de recyclage, le verre est INTERDIT dans les autres bacs.

300 POINTS À DISPOSITION SUR LE TERRITOIRE

→ [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)  
Rubrique « Cartographie »

**BAC GRIS** PAGE 10

→ **DÉCHETS RÉSIDUELS non recyclables**



Poubelle obligatoire à la charge de l'habitant

PAGE 16

**POUR VOS AUTRES DÉCHETS (BOIS, GRAVATS, MOBILIER, DÉCHETS DANGEREUX, VÉGÉTAUX...), DIRECTION L'UNE DES 8 DÉCHÈTERIES DU PAYS VOIRONNAIS.**



# TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS se trient

JE LES METS BIEN VIDÉS (INUTILE DE LES LAVER)  
EN VRAC ET SANS LES IMBRIQUER.

## PLASTIQUE

### → EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles et flacons en plastique avec ou sans leur bouchon et tous les autres emballages en plastique, barquettes, films, pots, tubes...



## MÉTAL

### → EMBALLAGES MÉTALLIQUES

Aérosols et bidons, boîtes de conserve, barquettes en aluminium, canettes, dosettes de café, capsules de bouteilles...



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



## CARTON

### → EMBALLAGES EN CARTON, EN KRAFT ET BRIQUES ALIMENTAIRES

Boîtes, suremballages et tubes en carton

Le saviez-vous?

Tous les cartons gras se recyclent !



### VOUS DISEPOSEZ DE BAGS COLLECTIFS?

Ce sac est à conserver chez vous pour transporter et jeter vos emballages et papiers dans le bac jaune.

Gardez-le ! Il se lave avec une éponge.

## PAPIER

### → TOUS LES PAPIERS D'IMPRIMERIE

Magazines, prospectus, enveloppes, cahiers à spirales, journaux...



~~VERRE INTERDIT~~



~~DÉCHETS DANGEREUX INTERDITS~~



# QUE DEVIENNENT

## les emballages et papiers triés ?

### EMBALLAGES ET PAPIERS



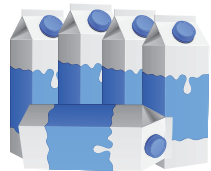
Une fois collectés, les emballages et papiers issus des poubelles jaunes vont au centre de tri et de valorisation Athanor à La Tronche (38), pour être séparés par matériau et être expédiés dans leurs usines de recyclage respectives.

### Le saviez-vous?

En 2021, le tri des habitants du Pays Voironnais a permis le recyclage de 5502 TONNES d'emballages et papiers soit 58,5 kg/hab. Voici quelques exemples...



1 bouteille en plastique triée = 1 stylo



5 briques de lait triées = 1 rouleau de papier toilette



6 bouteilles en plastique triées = 1 ours en peluche



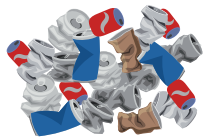
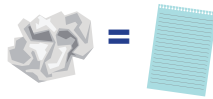
6 pots de yaourt en plastique = 1 cintre en plastique



49 pots et barquettes en plastique = 1 arrosoir



1 feuille de papier se recycle 5 fois



230 canettes de soda = 1 vélo



# LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

## Compostables

### DU MATÉRIEL ADAPTÉ ET FACILE À UTILISER!



### DES SACS COMPOSTABLES

assez costauds pour collecter vos déchets mais facilement biodégradables ! Les sacs compostables des rayons fruits et légumes des magasins ou des marchés, portant la mention « sacs compostables en compostage domestique... », « OK compost Home », sont aussi parfaitement adaptés !

### UN BLOEAU AJOURÉ

- pour un bon fonctionnement des sacs compostables avec un environnement sec et aéré, ralentissant le processus de compostage.
- à poser à portée de main, sur le plan de travail ou au sol dans la cuisine !

Évitez de le stocker à l'humidité ou à la chaleur (intérieur d'un meuble, proche d'un appareil dégageant de la chaleur, dehors sur un balcon...) qui accélèrent la décomposition.

Attention : même s'ils paraissent fins, il ne faut pas doubler les sacs car cela empêche la bonne circulation d'air et entraîne leur décomposition prématurée.

### Astuce +

Ne pas le remplir au maximum et le changer fréquemment, 2 fois par semaine si besoin.

La circulation d'air entraîne une « transpiration » des sacs qui suintent naturellement. C'est normal ! Si le suintement est coloré et sale, il s'agit alors d'une fuite dans le sac qu'il faut donc changer. Vous pouvez déposer au fond du sac un peu de carton de boîte d'œufs, de l'essuie-tout ou du papier journal pour absorber le liquide et éviter les fuites.

### À SAVOIR

Une fois pleins, les sacs doivent être présentés à la collecte dans un bac marron roulant.

Disponibles en Mairie (sauf Voiron), au Pays Voironnais à Voiron, au Centre Technique du Pays Voironnais à Coublevie et en déchèteries.

# LES DÉCHETS ALIMENTAIRES Compostables



→ COQUILLES D'ŒUFS, DE NOIX, ÉPLUCHURES DE FRUITS ET LÉGUMES, RESTES DE REPAS, DE PAIN



→ MOUCHOIRS ET SERVIETTES EN PAPIER, PAPIER ESSUIE-TOUT, PAPIERS MOUILLÉS



← FILTRES ET MARC DE CAFÉ, SACHETS DE THÉ



→ FLEURS ET PLANTES FANÉES D'APPARTEMENT



Utilisez les sacs 100% compostables avec votre bioseau ajouré

→ Voir les disponibilités en page 7



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



À VALORISER CHEZ SOI OU À JETER EN DÉCHÈTERIE

Les déchets verts (résidus de taille, tonte)



### Astuce +

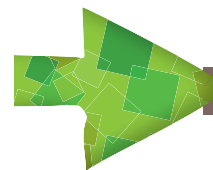
Avec ou sans jardin, faites votre propre compost !

→ Des composteurs partagés sont accessibles sur le territoire pour valoriser vos déchets alimentaires.

→ Des composteurs et lombricomposteurs individuels sont disponibles à tarif préférentiel.

### RENSEIGNEMENTS :

→ [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)  
Rubrique « Réduire ses déchets »



## QUE DEVIENNENT

les déchets alimentaires compostables ?

DÉCHETS À COMPOSTER

### Le saviez-vous ?

En 2021, près de 1 882 TONNES (soit 20 kg/hab. desservi) ont été transformées en compost Aliment-Terre.



**COMPOST**  
ALIMENT · TERRE

En vente



Site écologique de La Buisse  
04 76 55 09 91

# LES DÉCHETS RÉSIDUELS non recyclables non compostables

DANS UN SAC-POUBELLE CLASSIQUE



- ➔ Balayures, poussières, sacs d'aspirateur
- ➔ Contenu de la poubelle de salle de bains (cheveux, cotons, pansements...)
- ➔ Couches-culottes et protections périodiques
- ➔ Litières d'animaux de compagnie
- ➔ Mégots
- ➔ Vaisselle, verres de table cassés
- ➔ Petits objets hors d'usage : stylos, feutres, règles, cintres...

**Le saviez-vous?**

En 2021, 15 612 TONNES, soit 165,9 kg de déchets résiduels/hab., ont été jetées dans la poubelle grise... La + gourmande des poubelles !

**Notre défi?**

Réduire ce tonnage! Trop de déchets recyclables sont encore incinérés... Un coût pour la collectivité et l'environnement.

**NE PAS UTILISER** les sacs 100% compostables  
Une poubelle grise contenant un sac compostable ne sera pas collectée.



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

**Le saviez-vous?**

**Ces déchets sont incinérés et servent à produire de la chaleur et de l'électricité.**



**EMBALLAGES EN VERRE INTERDITS**

**DÉCHETS DANGEREUX ET TOXIQUES INTERDITS**



Cette poubelle est **obligatoire** et à la charge de l'habitant ou du propriétaire du logement.  
➤ En vente à prix coûtant au Centre Technique du Pays Voironnais à Coublevie.

➔ [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)  
Rubrique « Déchets »  
➔ N°vert (gratuit) **0800 508 892**

CONTENEUR VERRE

# LE VERRE EST ÉTERNEL s'il est bien jeté !

BOUTEILLES, BOCAUX ET POTS EN VERRE  
SANS BOUCHON NI COUVERCLE



**!**  
MERCI DE RESPECTER LE SOMMEIL  
DU VOISINAGE : NE DÉPOSEZ PAS  
VOS EMBALLAGES EN VERRE  
ENTRE 20 H ET 8 H !

**VAISSELLE, FAÏENCE  
ET PORCELAINES, BOUCHONS  
ET COUVERCLES, VERRES DE TABLE  
INTERDITS**



### Rappel

Pour des raisons de sécurité  
et de recyclage, les emballages en verre  
sont **INTERDITS** dans les bacs roulants.



**300** points verre sont disponibles  
sur l'ensemble du territoire  
et dans les **8** déchèteries du Pays Voironnais.

POUR CONNAÎTRE  
LE SITE LE PLUS PROCHE



➔ [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)  
Rubrique « Cartographie »



➔ N°vert (gratuit)  
**0 800 508 892**

## QUE DEVIENNENT

les emballages en verre  
une fois triés ?

VERRE



1 bouteille  
en verre triée  
= 1 bouteille  
en verre recyclée



### Le saviez-vous ?

En 2021, vous avez permis  
le recyclage de **3412 TONNES**  
de verre en nouvelles bouteilles,  
soit **36,2 kg/hab.**



# RÉDUIRE, TRIER & RECYCLER



## VALORISER SES DÉCHETS VERTS ET ALIMENTAIRES

Pour transformer vos déchets en véritable ressource pour vos plantes et jardins, plusieurs solutions idéales sont à votre disposition : compostage individuel ou collectif, lombricompostage, broyage, paillage...

→ Des ateliers pratiques sont régulièrement proposés gratuitement.\*



\*Vente de composteurs et lombricomposteurs à tarif préférentiel sur le Site écologique de La Buisse.



RENSEIGNEMENTS AU  
04 76 55 02 66



### Idée +

#### PETIT BROYEUR EN LOCATION

15€ la journée  
30€ du samedi au mercredi

+ D'INFOS 04 76 55 77 66

Aide à l'achat groupé de broyeurs de végétaux à usage domestique :

→ De 25% à 40% du prix d'achat neuf selon le nombre de foyers (2 au minimum) dans la limite de 500€.



#### POUR DEMANDER UNE AIDE

→ [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)  
Rubrique « Réduire ses déchets »

## POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS, PENSEZ À L'AUTOCOLLANT STOP PUB

Pour se le procurer :

**0800 508 892**

ou à l'accueil de votre Mairie.

POUR EN SAVOIR +  
ET RÉDUIRE VOS DÉCHETS



→ [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)  
Rubrique « Réduire ses déchets »



### CALENDRIER MÉMO

→ Afin de vous rappeler le jour de ramassage de chaque poubelle, consultez vos jours de collecte en ligne sur → [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)

N'oubliez pas de sortir impérativement vos bacs la veille au soir de votre jour de collecte et de les rentrer dès que possible après la collecte.



### Pour permettre à tous de trier ses déchets même en cas d'intempéries...

Des conteneurs de proximité sont disposés sur le territoire à des points stratégiques notamment devant les déchèteries... Les consignes de tri sont les mêmes que pour les bacs roulants.

**POUR LE RESPECT DE TOUS, NE LAISSEZ RIEN PAR TERRE.**



## En panne de poubelle ?

■ Votre poubelle jaune ou marron est trop petite ou cassée ? L'un de vos bacs de tri n'est pas encore sur roulettes ?



LE PAYS VOIRONNAIS EFFECTUE L'ÉCHANGE GRATUITEMENT.

■ Pour les déchets résiduels, une poubelle est obligatoire (poubelle grise) et reste à la charge de l'habitant ; elle devra être conforme à la réglementation en vigueur (norme AFNOR).



VENTE DE BACS AU CENTRE TECHNIQUE DU PAYS VOIRONNAIS SITUÉ À COUBLEVIE.

Lundi 12h - 18h, mercredi 8h - 12h et 14h - 17h, vendredi 11h - 17h.



N°vert (gratuit)  
**0800 508 892**

## OÙ JETER LES TEXTILES ?

PLUSIEURS SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS !



■ Troués, déchirés, en bon état... déposez-les dans les conteneurs à vêtements situés sur les parkings de supermarchés, en déchèteries. Seconde main, transformés en chiffon, en isolant... quel que soit leur état, TOUTS LES TEXTILES (habillement, linge de maison, chaussures) ONT DROIT À UNE SECONDE VIE.

→ À déposer propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.

POUR CONNAÎTRE LES POINTS DE COLLECTE :

→ <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

### Re\_fashion

■ Pour les vêtements en très bon état uniquement, pensez à vos proches et aux structures comme La Ressourcerie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

## QUE FAIRE DES CARTONS VOLUMINEUX ?

Les cartons volumineux (type emballages de meuble) doivent être amenés à la déchèterie. L'accès est gratuit pour les particuliers.



Ils ne doivent pas être jetés dans les bacs de tri qui sont dimensionnés spécialement pour les petits emballages.



## POUR TRIER EN S'AMUSANT ? JOUEZ À GAME OF TRI

Les consignes de tri ne seront plus un secret pour vous.

RENDEZ-VOUS SUR



→ [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)  
Rubrique « Déchets »



Règlement de collecte disponible sur

→ [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)



# Les DÉCHÈTERIES

## QUELS MATÉRIAUX DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE ?

Les **8** déchèteries du Pays Voironnais sont à disposition pour accueillir vos autres matériaux :



**Ampoules basse consommation et néons**

**Autres/Divers :** miroirs, bassines, polystyrène souillé...

**Bois :** agglomérés, palettes, portes, volets, fenêtres sans vitre, cagettes...

**Capsules de café aluminium**

**Cartons vides**

**Cartouches d'encre**

**Ferrailles et métaux**

**Déchets de soins des particuliers** (aiguilles, scalpels...) à déposer dans des contenants normalisés. *Dépôt possible uniquement sur 5 déchèteries ou en pharmacie.*

**Déchets dangereux spécifiques :** peintures, solvants, produits phytosanitaires (désherbants, pesticides...).

**Déchets verts :** végétaux, gazon, feuilles, branches d'arbres...



**DEEE - Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques**

(tout appareil qui se branche ou fonctionne avec une pile ou une batterie) : les écrans (télévision, ordinateur...), le gros électroménager (gazinière, machine à laver, chauffe-eau, réfrigérateur...), les petits appareils ménagers (sèche-cheveux, micro-ondes, jouet télécommandé, portable...).



**Films radiographiques**



**Gravats**



**Huiles alimentaires et mécaniques**



**Mobilier :** meubles, sommiers, canapés, matelas, couettes, oreillers...



**Piles et batteries**



**Plâtre et plâco-plâtre**



**Pneus de VL et déjantés**



**Polystyrène d'emballage** (blanc et propre).



**PVC :** portes, fenêtres sans vitre, volets, portails, tuyaux, raccords, gouttières...



**Textiles :** vêtements, linge de maison, maroquinerie, chaussures...

**TRI DES DÉCHETS OBLIGATOIRE :** merci de vous conformer au règlement en vigueur et aux recommandations des gardiens.

Règlement intérieur des déchèteries consultable sur

[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)

**LA RÉCUPÉRATION EST INTERDITE EN DÉCHÈTERIE.**

## LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES DU PAYS VOIRONNAIS

L'accès aux 8 déchèteries se fait par un système de contrôle des plaques minéralogiques, qui déclenche automatiquement l'ouverture des barrières.

- POUR ENTRER, IL FAUT DONC QUE VOTRE VÉHICULE SOIT PRÉALABLEMENT INSCRIT.
- 1 SEULE INSCRIPTION pour toutes les déchèteries équipées. Il n'y a pas de remise de badge ou de clé, l'inscription se fait en ligne. Elle est effective sous un délai d'environ 5 jours après la demande.

### À savoir !

**Accès gratuit pour les habitants du territoire et payant pour les professionnels.**



[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)



N°vert (gratuit)  
**0 800 508 892**

**Les déchèteries sont fermées les jours fériés.**

### Horaires d'ouverture

	HORAIRES D'HIVER DE FIN OCTOBRE À FIN MARS					
	LUNDI	MARDI	MER.	JEUDI	VEND.	SAM.
La Buisse	9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h					
Coublevie	13 h 30 à 17 h					
Moirans						9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h
Tullins	13 h 30 à 17 h	Fermé	13 h 30 à 17 h	Fermé	13 h 30 à 17 h	
Le Pin						
St-Nicolas de Macherin						
Rives	Fermé	13 h 30 à 17 h	Fermé	13 h 30 à 17 h	13 h 30 à 17 h	
Montferrat						



### HORAIRES D'ÉTÉ DE FIN MARS À FIN OCTOBRE

	LUNDI	MARDI	MER.	JEUDI	VEND.	SAM.
La Buisse	8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30					
Coublevie	13 h 30 à 18 h 30					
Moirans						8 h 30 à 12 h et 13 h à 18 h
Tullins	13 h 30 à 18 h 30	Fermé	13 h 30 à 18 h 30	Fermé	13 h 30 à 18 h 30	
Le Pin						
St-Nicolas de Macherin						
Rives	Fermé	13 h 30 à 18 h 30	Fermé	13 h 30 à 18 h 30	13 h 30 à 18 h 30	
Montferrat						

Les déchèteries adoptent les heures d'été ou d'hiver en fonction des changements d'heures nationales.





# la Ressourcerie

DU PAYS VOIRONNAIS

**DONNEZ  
ACHETEZ  
RÉUTILISEZ**

La Ressourcerie du Pays Voironnais récupère les objets dont vous voulez vous séparer pour les valoriser et les revendre à petits prix.



**- DE DÉCHETS!  
+ DE SOLIDARITÉ!**

## ► SITE DE LA BUISSE

Ouverture de l'apport volontaire d'objets et du magasin

Du mardi au samedi : de 10h30 à 17h30

Site écologique de La Buisse - RD 1075 - La Buisse

## ► SITE DE TULLINS

Ouverture de l'apport volontaire d'objets et du magasin

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

Le samedi : de 8h30 à 12h15

Passiflore  
666, avenue du Peuras - 38210 Tullins

Tél. : 04 76 55 77 66

[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)

f La Ressourcerie du Pays Voironnais

Tél. : 04 76 07 80 88



**Fermeture les jours fériés**

## Que donner ?



Vêtements, électroménager, Hi-Fi, jouets, outillages, livres, vaisselle, bibelots, meubles, vélos... tous les objets sont bons à donner s'ils sont en état de fonctionnement, réutilisables ou réemployables.

**Le +** Un service de livraison est proposé pour vos achats de gros mobilier. Renseignez-vous à l'accueil du magasin - SERVICE PAYANT.

## À savoir!

La gestion des deux sites de La Ressourcerie est assurée par deux associations d'insertion professionnelle du territoire spécialisées dans l'accompagnement à l'emploi : les Emplois Verts et Passiflore. Ainsi, le personnel est constitué d'encadrants et d'une cinquantaine de personnes en insertion. Les recettes permettent de financer l'activité, les emplois et les formations du personnel en insertion.

## > VOUS POUVEZ DÉPOSER VOS OBJETS...

Uniquement pendant les heures d'ouverture.

## > VOUS POUVEZ ACHETER DES OBJETS...

dans l'espace de vente, **OUVERT À TOUS.**



## ENLÈVEMENT DE MOBILIER

Vous souhaitez vous débarrasser de gros mobilier en bon état (canapé, armoire, table...) mais vous ne pouvez pas vous déplacer à La Ressourcerie ?

PARTICIPATION FORFAITAIRE DE 10€ SUR RENDEZ-VOUS

Tél. : 04 76 07 80 88  
[debarras@passiflore-tullins.fr](mailto:debarras@passiflore-tullins.fr)



## À JETER EN DÉCHÈTERIE

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, La Ressourcerie ne prend pas :

> Les canapés et fauteuils déchirés, les chaises abîmées, les matelas

> Les cassettes audio/vidéo et CD/DVD enregistrés

> Le matériel de puériculture défectueux

> Les skis et chaussures de ski de plus de 5 ans

> Les cuisinières à gaz

> Le matériel électrique, électronique et électroménager défectueux



# ALORS MONIQUE... Sympa ton pique-nique ?

LA PROCHAINE FOIS, TU RAMASSERAS...

**1 500 €**

D'AMENDE POUR DÉPÔT SAUVAGE



© New Deal - RC Grenade - Photo: Shutterstock

[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)

CITEO



**Pays Voironnais**  
Communauté du Pays Voironnais